

Un manuel pour savoir comment combattre l'excision



Le chiffre fait froid dans le dos : quelque 7000 femmes vivant en Suisse ont subi des mutilations génitales. Comment les aider ? Un nouveau manuel donne des infos et des recommandations aux professionnels socio-sanitaires.

© DR

Par **Manuelle Fracheboud**, conseillère en santé sexuelle, Centre SIPE, Monthey

La plupart des professionnels suisses ne connaissaient rien des mutilations génitales féminines (MGF). Ils étaient dans l'ignorance ou ne se sentaient tout simplement pas concernés par cette problématique. Soucieux du respect des différences culturelles, ils pensaient peut-être aussi que ces pratiques pouvaient être tolérées car ils ne se doutaient pas de l'atteinte à la santé que subissent les femmes excisées.

Pour nous qui travaillons au centre SIPE (Sexualité, Information, Prévention Education), les MGF étaient connues, mais elles n'avaient qu'une existence théorique et géographiquement très éloignée. Puis le 8 février 2007, à la Maison du Monde à Monthey, nous avons vu le film « Femmes mutilées plus jamais ! » (vignette photo) et écouté les deux jeunes réalisatrices. Par leur témoignage courageux, Fatxyia et Sahra ont donné réalité à ce « concept ». Elles en ont montré l'ampleur, la persistance, la proximité et ce fut un grand coup de tonnerre.

Comment avons-nous pu ignorer cette réalité ? N'avions-nous jamais rencontré de femmes mutilées lors de nos visites aux accouchées à l'hôpital, lors d'entretiens avec des femmes demandant des interruptions de grossesse, au centre de planning où des jeunes filles de la deuxième génération viennent exprimer leur malaise dans leur vie affective ou se plaindre de dysménorrhée ?

Le devoir de prévention

L'idée du manuel a été une suite logique de cette prise de conscience de l'existence des MGF en Suisse. Il importait de donner des outils aux professionnels pour savoir comment aborder ce sujet avec les femmes ayant subi des

mutilations.

Dans une approche transdisciplinaire englobant l'histoire, l'ethnologie, la médecine, la religion, les approches sociales et juridique, cet ouvrage donne des éclairages sur les MGF qui ne concernent pas seulement des femmes géographiquement éloignées mais des femmes vivant ici et qui ont parfois la nationalité suisse. Il donne la parole à des experts reconnus en la matière mais aussi, largement, à des femmes excisées. Par leur témoignage courageux, elles lèvent le tabou entourant ces pratiques et guident les professionnels dans leur devoir de prévention. Le combat contre l'excision appartient désormais à toutes et à tous.

L'introduction du manuel passe en revue les différentes justifications des MGF : le rite de passage, le maintien de la virginité, le besoin d'intégration sociale, des croyances et, surtout, la religion. On associe souvent ces pratiques au coran. Or, on a retrouvé des momies excisées qui datent du temps des Pharaons en Egypte ancienne. Aucune raison ne les justifie, elles sont une tradition présente dans 28 pays africains mais elles existent aussi en Asie, dans la péninsule arabique, au Pérou, dans certaines populations kurdes et peut-être en Palestine.

« S'il existait une bonne raison, je pourrais peut-être accepter ce que l'on m'a fait. Mais je n'en ai découvert aucune. Plus je cherchais, plus ma colère grandissait. »

Waris Dirie [1]

« L'excision est une cicatrice dans la mémoire. » Halima* [2]

« Quand j'étais petite, on m'a mutilée et on m'a cousue, pour me laisser un petit trou pas plus grand qu'un grain de riz. Lorsque j'avais les règles, ça me faisait vachement mal. Donc j'ai été chez un médecin qui m'a proposé de couper un peu le trou pour qu'il soit plus grand mais j'ai refusé car j'avais peur que les gens m'insultent. A mon époque, c'était la honte si mon mari voyait que je n'étais pas vierge. Avant de me marier, ma belle-mère a ausculté mon vagin pour voir si j'étais excisée... si j'étais vierge. Aujourd'hui j'ai cinq enfants dont quatre filles et je ne veux absolument pas qu'elles subissent ce que j'ai vécu car j'ai souffert. Je ne le ferai pas même si je suis une mère somalienne. » [3]

En 2001, UNICEF Suisse et la Société suisse de gynécologie ont organisé une première enquête auprès des spécialistes qui a démontré qu'un gynécologue sur cinq avait été confronté au moins une fois dans sa carrière à une femme ayant subi une MGF. Une deuxième enquête, en 2004, a été élargie auprès des pédiatres, des sages-femmes et des professionnels des services sociaux. Selon ses estimations, 7000 femmes vivant en Suisse ont subi des mutilations.

Comment briser le tabou ?

Pour mettre fin à la loi du silence, une seule solution : oser aborder cette question avec les personnes concernées ! Il est surtout important de donner l'occasion d'en parler car les femmes n'aborderont jamais spontanément ce sujet. On peut par exemple demander : « Je sais que l'excision se pratique dans votre pays d'origine, est-ce le cas dans votre région ? » Que l'on soit enseignant, éducateur, infirmière, il faut en parler et ainsi, peut-être, favoriser l'émergence d'une demande (soins, soutien psychologique). Nécessaire aussi de ne pas croire que ces femmes font une visite gynécologique chaque année.

La conscience de l'existence de ces pratiques permet désormais aux professionnels de réagir de manière adéquate

dans toutes sortes de situations. Ainsi, à l'école, lorsqu'une fillette passe plus de temps que d'autres dans les toilettes, l'enseignant devrait éviter de la réprimander et se demander si une mutilation est peut-être en cause (les filles excisées ont besoin de plus de temps pour uriner). Ou lorsqu'une maman demande un visa pour voyager avec son bébé de quelques mois, les professionnels doivent rester attentifs et, selon les cas, suspecter une volonté de l'exciser.

« Tous les professionnels, y compris ceux qui travaillent dans le domaine socio-éducatif, comme les médiateurs scolaires, les éducateurs de la petite enfance dans les crèches, devraient prendre conscience, quand ils ont un contact avec une ressortissante de pays où se pratiquent les mutilations, qu'ils sont peut-être l'UNIQUE porte d'entrée au système de santé, les premiers professionnels capables de reconnaître les souffrances causées par les MGF. La responsabilité leur incombe donc de les orienter auprès d'autres professionnels. »*

Comment éviter la stigmatisation ?

La notion de droit à la bienveillance permet d'éviter de stigmatiser les femmes excisées. Placer la lutte contre les MGF dans le cadre de la bienveillance équivaut à l'inscrire dans un contexte positif et à marquer la volonté des professionnels à aborder la question sous un angle favorisant le bien-être et le développement de la personne, tout en la protégeant. Un Etat qui respecte ce droit a le devoir de protéger ses résidents et de réprimer les actions y portant atteinte.

Actuellement, l'excision est condamnée par le code pénal suisse comme une lésion corporelle. Deux cas ont été traités par les autorités judiciaires et une loi spécifique incriminant l'excision est en cours de préparation. A noter toutefois que de nombreux pays africains ont adopté des lois pénales pour interdire l'excision et pénaliser la famille et l'exciseur-euse. Mais ces textes ne sont pas appliqués...

Terminons avec trois recommandations formulées par un groupe de femmes migrantes concernées :

- « La santé est liée au bonheur et à la liberté. Sans eux, nous ne sommes pas en bonne santé psychique et par la suite physique.
- La violence à l'encontre des femmes est un moyen de restreindre leur autonomie et leur émancipation, en plus de leur faire mal.
- Il faut parler du cas de la famille à Zurich qui a fait exciser sa fille et qui sera condamnée, même onze ans après les faits. Ainsi les parents sauront que l'on va en prison pour une excision et ils pourront l'expliquer aux familles d'origine. »*

Le manuel

« Les mutilations génitales féminines. Manuel didactique à l'usage des professionnels en Suisse » Edition avec le DVD « Femmes mutilées plus jamais ! ». 60 francs.

Le manuel a été rédigé par l'Institut des Droits de l'Enfant (Sion), le Centre Suisse-Immigrés, l'Association Kalkal (Suisse-Somalie), la Fédération valaisanne des centres SIPE (planning familial) et le Service de la population et des migrations du canton du Valais.

[1] in « Fleur du Désert », Paris, Albin Michel, p. 267

[2] Citations extraites du film Femmes mutilées, plus jamais

[3] Témoignages et extraits du « Manuel didactique à l'usage des professionnels en Suisse ».